



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Acteurs du lien social et familial

APPLICATION DE L'AVENANT 10-22

À QUOI JOUENT LES GRINCHEUX ?

L'avenant 10-22 à la CCN ALISFA c'est :

- Une augmentation des plus bas salaires,
- Un système de classification plus équitable,
- La reconnaissance salariale des compétences.

Dans sa phase d'application, il est prévu qu'avant le 1^{er} janvier 2024 **des outils d'application créés en concertation** entre organisations syndicales de salarié-e-s et fédération d'employeurs soient disponibles pour tou-te-s.



La FNAS FO s'est opposée à ce texte et l'UPSAOC CGT ne l'a pas signé. Qui plus est, ces 2 organisations font le choix de ne pas participer aux réunions. Le quorum n'étant donc jamais atteint, le travail est retardé... En ayant les 2 pieds sur le frein, ils perturbent tous les travaux de la branche sans que l'on ne comprenne pourquoi ! En choisissant cette politique, **ils ne font que «bordeliser»** le dialogue social dans la branche.



ALISFA

MARS 2023

**PAR LA NÉGO...
PAR LE DIALOGUE !**



L'accord offre l'opportunité de produire un guide d'application en concertation avec les employeurs. Les organisations syndicales non signataires mettent pour l'instant ce projet en échec ... C'est de bonne guerre !

Sachez que vous bénéficierez quand même des avancées obtenues par la CFDT. Oui, même si cela semble défriser la CGT et FO, les salaires seront augmentés à compter du 1^{er} janvier 2024.



Rejoignez-nous
Augmentons le
rapport de force
ADHÉREZ

